

Extrait du CGT Crédit Agricole

http://cgtca.net/article.php3?id_article=422

Rétribution Globale : Soutien aux salariés de Guadeloupe qui luttent encore

- Actualité - Salaires -



Description :

NON ! La prime de vie chère des collègues de Guadeloupe ne doit pas venir compenser l'austérité salariale conduite par les dirigeants du CA depuis des années …

CGT Crédit Agricole

Sommaire

- [1/ Rappel du contexte](#)
- [2/ à la veille de l'échéance](#)
- [3/ Rétribution Globale : \(…\)](#)

1/ Rappel du contexte

En 2012, les dirigeants du CA devaient accepter le constat relevé par une expertise : la grille des salaires conventionnels de la convention collective CA est très en dessous des salaires de base du marché (de 12 à 17% selon la qualification de l'emploi).

En 2015, un accord de branche dit "Rétribution Globale" est signé par toutes les organisations syndicales sauf la CGT.

Cet accord présage de l'augmentation, en janvier 2018, de seulement 10% de la grille des salaires, **SI** toutes les entreprises de la branche parviennent à négocier des accords qui transfèrent une part de rémunération (intéressement, primes variables de productivité, salaires de reconnaissances des compétences et expertises …) acquise aux salariés pour revaloriser le salaire de base.

Pour la CGT, il n'est pas acceptable :

- ▶ d'envisager une augmentation de 10% seulement du salaire de base quand l'écart mesuré en 2012 est entre 12 et 17%
- ▶ d'attendre 2018 pour le faire alors que chaque année l'insuffisance des augmentations négociées creusent davantage l'écart
- ▶ de négocier (c'est à dire accepter) la baisse d'une part de salaire (salaire adossé à la productivité, salaire adossé à la compétence et l'expertise lorsqu'elles sont reconnues) pour augmenter le salaire de base, devenu insuffisant à cause de la politique d'austérité salariale menée par les dirigeants du CA depuis des années.

Mais, cerise sur le gâteau pour les dirigeants ! Et épée de Damoclès pour les salariés !!

Cet accord prévoit aussi que si toutes les entreprises ne parvenaient pas à des accords de "transfert", la grille ne serait revalorisée pour personne **ET** pour les salariés des entreprises parvenues à un accord, le montant à transférer (10%), isolé dans un compartiment d'attente, demeurerait isolé, non revalorisé et absorbable en cas de promotion !! En outre, l'accord de revalorisation des versements pour la retraite supplémentaire ne s'appliquerait pas.

Pour la CGT, la menace de geler 10% du salaire des uns si certains n'acceptaient pas la méthode de transfert, souhaitée par leur Direction, était encore plus inacceptable !!

2/ à la veille de l'échéance

Toutes les entreprises sauf une sont parvenues à des accords de "transfert".

La Direction affirme que son but n'est pas de geler 10% du salaire des salariés des entreprises parvenues à des accords : c'est pourtant bien elle qui a proposé cette disposition menaçante et l'a signée !

Alors par avenant, un an de plus est donné pour peut-être parvenir, en 2019, à la revalorisation de la grille des salaires de base (financée par les salariés eux-mêmes) !!

3/ Rétribution Globale : Tout va bien ?

Les Dirigeants s'emploient partout à dire que tout va bien et que le temps permettra d'aboutir.

La CGT les a prévenu : en 2016, l'échec de la négociation en Guadeloupe est né de la volonté de la Direction de puiser dans la prime de vie chère de quoi augmenter le salaire de base. Cette proposition inacceptable pour les salariés a provoqué 31 jours consécutifs de GREVE ! Revenir à la table de négociation avec les mêmes propositions aboutira au même résultat…

Cette prime de vie chère est légitime : elle est liée à la spécificité économique des départements et territoires d'outre-mer, elle est non seulement indispensable aux salariés pour vivre décemment mais elle est aussi utile à l'économie de territoires particulièrement en souffrance. A l'issue des 31 jours de grève, cette prime a été sacralisée : les salariés n'acceptent pas sa remise en cause !

Pourtant, les Dirigeants de Guadeloupe ont attendu fin 2017 pour ré-ouvrir la négociation et ils sont venus avec au menu …. : la prime de vie chère !

Les organisations syndicales, soutenues par la détermination des salariés, refusent de signer l'accord proposé en cette fin d'année.

En pièce jointe, une lettre ouverte de salariés de Guadeloupe illustre leur ferme détermination : La CGT soutient la résistance menée en Guadeloupe.

Entre 1996 et 2016, la richesse produite par les salariés du CA n'a cessé d'augmenter mais la part de cette richesse versée aux salariés, toutes rémunérations confondues, a perdu 10% !

La ré-allocation entre les divers types de rémunération, organisée par l'accord Rétribution Globale, n'y changera rien !

Les salariés ont toute légitimité à réclamer de réelles augmentations de salaire.